 

Association Cyclo-Motivés 12 Délégation Départementale AF3V

Maison des Associations Claude Dangles

15 Avenue Tarayre

12000 Rodez

<http://cyclo-motives12.e-monsite.com/>

Monsieur Vincent Labarthe

 Président de la Communauté de Communes Grand Figeac

 33-35 bis allées Victor Hugo

 BP118 46103 Figeac Cedex

 Rodez le 02 avril 2019

Monsieur le Président

Suite à notre rencontre lors de la réunion du 14 mars , nous tenons par la présente à vous confirmer notre volonté et notre intérêt de travailler avec vos services sur la mise en œuvre du plan vélo au niveau du département de L’Aveyron.

Comme nous l’avons abordé lors de notre question au président ,nous profitons de ce courrier pour vous rappeler l’importance de l’intégration du SR3V au SRADDET..celle ci est motivée par les éléments suivants :

La finalité de ce schéma est d’arriver à une meilleure cohérence entre l’existant et les aménagements à réaliser sur le territoire. Il fixe la stratégie et les ambitions régionales pour toutes les thématiques abordées, en articulation les unes avec les autres. Les véloroutes doivent pouvoir bénéficier de cette mise en cohérence, elles qui sont au croisement d’enjeux divers (mobilité, développement durable, aménagement du territoire, qualité de l’air…). Pour cela, l’appui sur les itinéraires définis comme prioritaires à l’échelle européenne (EuroVelo), nationale (SN3V), ou régionale (SR3V) est nécessaire. Ces schémas ont été pensés pour soutenir la création d’un réseau d’itinéraires cyclables continus pour un maillage harmonieux en Région. Via son volet « Intermodalité et Transports », le SRADDET peut et doit reprendre les priorités régionales en matière de vélo, dont le SR3V.  Ce volet est l’occasion pour les Régions de promouvoir les mobilités douces, véritables solutions d’avenir qui présentent de nombreux avantages : en termes de flexibilité, de santé, d’impact positif sur le cadre de vie, et bien sûr de respect de l’environnement. Le vélo va ainsi dans le sens de la réduction des émissions de gaz à effet de serre visées au niveau international (Accord de Paris sur le climat), européen (Cadre pour l’énergie et le climat à l’horizon 2030) et national (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, adoptée en 2015). En phase avec ces engagements, l’inscription du SR3V au SRADDET pourra constituer une des réponses apportées par les territoires au changement climatique.

En comptant sur votre soutien, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l’assurance de notre considération distinguée.

 Association Cyclo-motivés 12

 Pour le bureau Dominique Treilles